

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DDCT 76 - DAC Subvention (12 000 euros) et convention triennale avec l'association « Sierra Prod » pour des projets politique de la ville dans le quartier de la Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18^e).

M^{me} Colombe BROSSEL et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020, voté en Conseil de Paris du 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à l'association Sierra Prod ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission, et Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Sierra Prod.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 12 000 euros est attribuée à la Sierra Prod (8462) pour les projets Héros Ordinaires (3 000 euros), Fenêtre sur Clignancourt (7 000 euros) et Passages, un quartier en mouvement (2 000 euros).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la mission Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

Pour 7 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF15001, Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris dont 3 000 euros avec Héros Ordinaires (2016_05072) et 4000 euros avec Fenêtre sur Clignancourt (2016_05074).

Sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles :

Pour 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 033, ligne VF40004, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture, du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, dont 3 00 euros pour Fenêtre sur Clignancourt (2016 _05073) et 2000 euros pour l'action 'Passages. Un quartier en mouvement' (2016_05064).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO